

ANNEXE 1
C POM 2026-2030
ALEFPA

Périmètre du CPOM

Etablissements sous compétence exclusive de l'ARS

SSAD Bertha Roos Creuse La Souterraine
 SSAD Bertha Roos Isles
 SESSAD Pierre Louchet Aubusson et La Souterraine
 ITEP Professionnel Guéret
 IME La Roseraie La Souterraine
 ITEP Le Petit Prince Evaux les Bains
 IME Denis Forestier Felletin
 ESAT James Marangé La Souterraine
 ESAT André Ozanne Evaux les Bains
 ESAT Eymoutiers
 EEP Bertha Roos
 ESAT André Chevalier

Etablissements sous compétence exclusive du Conseil départemental de la Creuse

Foyer d'hébergement James Marangé à La Souterraine : 12 places
 Service d'Accompagnement et d'Aide à l'Insertion (SAAI) James Marangé à La Souterraine : 37 places
 Foyer Occupationnel de jour James Marangé à La Souterraine : 6 places
 Foyer d'hébergement André Ozanne à Evaux les Bains : 12 places (appartements éclatés)
 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) André Ozanne à Evaux les Bains : 18 places

Les fiches actions travaillées pour ce CPOM sont les suivantes :

AXE 1 : Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion

<p>Fiche action ACC 01</p>	<p>Poursuivre l'adaptation de l'offre en réponse aux besoins par une transformation des modalités d'accompagnement à visée inclusive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de 5 places de SESSAD (hors TSA) par redéploiement de moyens (fermeture de 2 places d'accueil de jour de l'IME La Roseraie) - Organisation de l'offre de façon à garantir la continuité des accompagnements 365j/an en lien avec l'organisation territoriale de continuité des accompagnements (logique inter gestionnaires) - Création de 11 places complémentaires au sein du DITEP par redéploiement de moyens 	<p>Financement par transformation de places et redéploiement de moyens ARS / CD87</p>
<p>Fiche action ACC 02</p>	<p>Renforcement de la modularité de l'offre d'accompagnement au cœur de la transformation de l'offre médico-sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement, sur le champ de l'enfance, d'un fonctionnement en 	<p>Création plateforme TSA/TND Formation et supervision : 50 000 €/an Financés par CNR (ARS)</p>

	<p>dispositif dans les établissements de l'enfance (DITEP et DIME) permettant de fluidifier les parcours des enfants et renforcer l'adossement de compétences médico-sociales aux établissements scolaires et aux opérateurs de formation dans une logique d'accessibilité universelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un seul dispositif intégré regroupant l'IME la Roseraie et le SESSAD PL IV + l'IME Denis Forestier l'Echange et le SESSAD PL III à la fin du CPOM - Création d'un dispositif intégré polyhandicap regroupant l'EEP Bertha Roos et les 2 SSAD (23 et 87) - Création d'une plateforme TSA/TND couvrant le territoire Creuse – Haute Vienne - Création juridique d'un DITEP sur la Creuse 	
<p>Fiche action ACC 04</p>	<p>Contribuer à l'amélioration de l'accompagnement et à la prise en charge des parcours croisés médico-sociaux (parcours dits de double vulnérabilité : ASE et handicap)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en charge des enfants et jeunes aux parcours croisés médico-sociaux et ASE - Reconnaissance juridique de l'existence du DIAP (dispositif itinérant d'appui psychosocial) et de son équipe mobile et extension des jours d'intervention de l'équipe mobile - Développement d'un lieu de vie adossé au DIAP type micro-MECS 	<p>600 000 € micro-MECS (sous-couvert de l'accord du CD 23) 86 270 € de moyens supplémentaires demandés à l'ARS pour l'extension du DIAP</p> <p>Pour le CD 23, cette action reste à travailler et pourra éventuellement faire l'objet d'un avenant</p>
<p>Fiche action ACC 05</p>	<p>Favoriser l'inclusion scolaire des enfants par le redéploiement d'une offre modulaire d'appui à la scolarisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'enfants handicapés scolarisés à l'école dite ordinaire et amélioration de la scolarisation - Relocalisation des classes d'UE au sein des écoles ordinaires du secteur - Création d'une unité d'enseignement externalisée pour enfants polyhandicapés au sein du futur dispositif EEP Bertha Roos 	<p>Projet IME à l'école : 200 000 € Redéploiement de moyens ARS</p>

<p>Fiche action ACC 09</p>	<p>Développer et soutenir un parcours diversifié de professionnalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer l'organisation de l'ESAT en conformité avec les axes du plan de transformation des ESAT - Adhérer au dispositif « différent et compétent » - Adhérer au dispositif « un avenir pour le travail. Accompagner les TH en fin de carrière vers les dispositifs préparant leur avenir après le travail - Formaliser le partenariat avec la plateforme emploi accompagné du territoire qui définit en particulier un objectif cible de mise œuvre des 4 modules spécifiques au parcours de l'emploi accompagné - Favoriser l'insertion des TH dans le milieu ordinaire : recrutement de CIP 	<p>Recrutement CIP : 50 000 €/an Formation ARS</p>
<p>Fiche action ACC 13</p>	<p>Participation au dépistage des cancers (utérus, sein, colorectal)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation avec le CRCDC (liste des personnes éligibles ; identification des professionnels de santé) - Déploiement de temps de sensibilisation et accompagnement collectif si nécessaire sur les actions de dépistage, les addictions et la santé 	<p>Pas de financement complémentaire</p>

AXE 2 Favoriser, une approche populationnelle par type de handicap

<p>Fiche action HAND 08</p>	<p>Améliore les parcours de vie des jeunes adultes (notamment amendement Creton)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remobiliser les projets de vie des jeunes adultes maintenus sous amendement Creton - Proposer systématiquement l'appui complémentaire du dispositif APV-facilitateur du territoire aux jeunes dès 16 ans, ainsi qu'à leurs familles, pour prévenir les situations d'amendement Creton (y compris listes d'attente) et étudier tous les possibles, afin que les structures médico-sociales ne soient pas la seule perspective envisagée. 	<p>Pas de financement complémentaire Cette fiche est en lien avec la fiche CD23-01 – Transformation des foyers en EANM</p>
---------------------------------	--	--

AXE 3 Etre acteur de la réponse accompagnée pour tous dans une logique de responsabilité populationnelle

<p>Fiche action CD 23_01</p>	<p>Transformation des FHTH en EANM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification des agréments des FH en EANM (hébergement, temporaire, accueil de jour en séquentiel ou permanent) - Développement du répit des aidants <p><u>Offre finale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Site d'Evaux : 12 places d'hébergement – 4 accueil de jour (260 j/an) et 1 place d'hébergement temporaire 365j/an - Site de La Souterraine : 12 places d'hébergement – 6 accueil de jour et 2 places d'accueil temporaire 	<p>Financement demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 Educateurs spécialisés par site : 176 800 €/an • 0,5 ETP psychologue par site : 75 400 €/an <p>20 749 € investissement/an (PPI) Charges locatives AJ : 4 000 €/an Coût global de cette action : 276 949 €</p> <p>Pas de financements complémentaires CD mais financement par l'intégration des amendements Creton. Coût actuel pour le CD : 282 400 € environ pour 4 amendements Creton La cible du CPOM est l'intégration de 4 amendements Creton au minimum.</p>
<p>Fiche action CD 23_02</p>	<p>Suivi des accueillis et des familles d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la qualité de l'accompagnement proposé aux accueillis et aux accueillants sur le secteur de La Souterraine et Evaux les Bains 	<p>Financé dans le cadre de la convention signée par le CD 23 en 2024</p>
<p>Fiche action RAPT 01</p>	<p>Contribuer à l'accompagnement des situations complexes et critiques sur le territoire et proposer des réponses adaptées aux besoins des personnes, notamment dans le cadre du dispositif d'orientation permanent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier à l'échelle du gestionnaire, les structures en capacité de prendre en charge les situations complexes et spécialiser une partie de l'offre à l'accompagnement de ces situations - Participer à l'accompagnement des situations sans solution sur le territoire dans une logique d'approche populationnelle - Prévenir et améliorer la prise en charge des troubles sévères du comportement en conformité avec les RBPP HAS 	<p>Financement : DIAP : Moyens supplémentaires. Budget actuel 1 061 000 €</p> <p>Pas de financement CD 23</p>
<p>Fiche action RAPT 02</p>	<p>Systematiser les usages de Viatrajectoire et rendre son utilisation centrale dans le pilotage de l'activité de l'établissement</p>	<p>Pas de financement complémentaire</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser systématiquement l'outil Viatrajectoire 	
Fiche action RAPT 03	<p>Privilégier le parcours via la MDPH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir des ordres de priorisation de la part des MDPH si ce critère devait être retenu - Participer aux PAG dès lors que nous y sommes invités 	Pas de financement complémentaire

AXE 4 Maintenir une gestion qualitative et sécurisée

Fiche action PERF 02	<p>Mettre en place une politique de bon usage du médicament et de prévention de la iatrogénie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la déclaration des évènements (internes et externes) et développer le retour d'expérience suite aux déclarations - Mettre en place une gouvernance de la qualité de la prise en charge médicamenteuse : projet d'établissement, référent médicament, sécurisation, informatisation, formation - Sensibiliser les équipes aux EI et EIAS liés au circuit du médicament et mettre en place des RETEX - Réaliser des audits sur le circuit du médicament au sein des structures 	Pas de financement complémentaire
Fiche action PERF 04	<p>Organiser et piloter les systèmes d'information (SI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Dossier Usager Informatisé (DUI) performant : répondre aux besoins métiers, ouvert sur l'extérieur, messagerie sécurisée, dossier médical partagé, outil régional de coordination des parcours, répertoire opérationnel des ressources - Sensibiliser les professionnels à l'utilisation du logiciel Ogirys et à ses évolutions - Déployer un logiciel de gestion du circuit des évènements indésirables 	Pas de financement complémentaire
Fiche action PERF 07	<p>Mettre en place une démarche de Qualité de Vie au Travail (QVCT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un Comité de pilotage de la démarche QVCT - Mettre en place des réunions par la RRH avec l'ensemble des établissements afin de centraliser les bonnes pratiques, les difficultés et attentes 	<p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de sensibilisation : 5 000 € • Aménagements QVT : 100€/an/salarié • Accompagnement à la gouvernance intégrative financée la première

	<ul style="list-style-type: none"> - Définir, pour chaque axe prioritaire, des objectifs et un plan d'actions - Identifier les partenaires et prestataires nécessaires à la mise en place et au développement de la démarche 	<p>année par des CNR : 50 000 € sur 2 ans Autofinancement</p>
--	--	---

AXE 5 Maintenir une gestion performante

Fiche action PERF 10	<p>Développer la performance en matière de gestion des achats et y associer une démarche de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhérer à un opérateur d'achat mutualisé - Intégrer une dimension d'achat durable dans le projet d'établissement en prenant en compte des critères environnementaux et sociaux - Etablir un diagnostic sur la diversité des achats dans les structures - Mettre en place un réseau interne d'« acheteurs » par établissement - Structurer la politique d'achat responsable - Construire une stratégie achat RSE en intégrant la négociation de contrats cadres avec de nouveaux fournisseurs labellisés - Diligenter des formations au réseau d'acheteurs pour accélérer la transition des organisations vers un modèle plus durable et performant sur les achats 	<p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formations : 5 000 € • Diagnostic : 3 500 € <p>Autofinancement</p>
Fiche action PERF 13	<p>Assurer pleinement l'accueil au sein de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer et suivre une liste d'attente par établissement et service - Développer les liens partenariaux pour créer des synergies et des continuités de parcours selon les projets des personnes 	<p>Pas de financement complémentaire</p>